

SÉANCE DU MARDI 17 janvier 2017

PERSONNEL COMMUNAL

Anne Sophie MALIN expose que la commission emploi et école garderie cantine propose de valider les fiches de poste pour le personnel communal sauf pour Audrey, Clémentine et Frédéric qui sont en cours d'élaboration et rédigé par Clémentine et Anne Sophie pour une validation à la prochaine réunion de conseil.

Pour mémoire heures hebdomadaires : Agent d'entretien comme pour Jocelyne 110 h (ménage classe cycle 3 et bâtiments communaux) et Patricia BOUCHEZ, (ménage locaux centre de loisirs et le midi cantine et le soir garderie plus la classe cycle 2); Animateur accueil de loisirs Aude, Emmanuel et les animateurs pendant les vacances (130 h et 139 h) ; Animateur périscolaire polyvalent : Emmanuel, Martine....14 h ; ATSEM pour Emilie 138.67 h

- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire de signer un avenant au contrat de travail pour Clémentine DESMOTS sur la base de 35 h semaine à l'indice brut 362 majoré 336.

Les horaires de la mairie sont validés par les membres du conseil municipal à savoir :

Lundi	9 h 00 – 12 h 15	13 h 00 - 18 h 00
Mardi	9 h 00 – 12 h 15	13 h 00 - 18 h 00
Mercredi	9 h 00 - 12 h 15	13 h 00 – 17 h 30
Jeudi	Fermée	
Vendredi	9 h 00 – 12 h 15	13 h 00 – 17 h 30
Samedi	9 h 00 – 12 h 00	

Important : Le secrétariat de la mairie sera fermé tous les jeudis

Aménagement du bourg

Madame le maire donne le compte rendu de la dernière réunion.

Les travaux rue de l'étang commencent la semaine prochaine

- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire de signer le devis d'acquisition de mobilier avec l'entreprise SIGNAUX GIROD (pour mémoire avec entreprise SECHE 16 000 € TTC et 14 500 € en passant en direct avec plus de mobilier) : des panneaux d'affichage seront également à mettre en commande ainsi que des fourreaux pour les panneaux électoraux. Les côtés des bancs en gris clair de préférence.

BATIMENTS COMMUNAUX

Sylvie GEGU, adjointe aux bâtiments propose avec sa commission de retenir les entreprises suivantes pour les travaux concernant les vestiaires football, le bar de la salle des fêtes ainsi que les peintures d'un logement, concernant les travaux autour de l'église ceux-ci seront revu à la prochaine réunion de conseil (tous les devis n'étant pas encore arrivés) :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise DU HAUT ANJOU pour le bar de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de retenir le devis de RIQUENA pour les travaux aux vestiaires du terrain de football à la condition que ceux-ci soient réalisés avant le 1er juin 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise PHILIPPOT pour la réfection en peinture du logement 11 bis rue de la Moisson.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de louer le logement du 11 bis rue de la Moisson à compter du 1er février 2017 à Monsieur Serge FIEDLER gérant de l'entreprise Oh la Vache Bleue Sous le N° 340 494 012 RCS Laval N° Siret 340 494 012 00024 pour un montant de 506 € TTC.

Bloc sanitaire : stade d'avancement : pose de couverture
Prochaine réunion mercredi 18 janvier à 14 h

* Concernant les classes, les membres du conseil municipal chargent Anne Sophie MALIN, Tiphaine BAHIER (Irène dispo en cas de besoin) de demander des devis pour l'aménagement de la classe du cycle 2 sous la mezzanine puis la classe du cycle 3 quand les travaux bloc sanitaire seront terminés.

Décisions modificatives

- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal chargent Madame le maire de prendre la décision modificative suivante pour le budget du lotissement Coteau du Domaine car les prévisions en section d'investissement sont déséquilibrées car les dépenses sont supérieures aux recettes, la délibération pourrait se lire ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Dépense	Recette
023		+ 9 499.06 €	
042	71355		+ 9 499.06 €
TOTAL		+ 9 499.06 €	+ 9 499.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Dépense	Recette
040	3555	+ 9 499.06 €	
021			+ 9 499.06 €
TOTAL		+ 9 499.06 €	+ 9 499.06 €

Compétence économique avec la Communauté de Communes de Loiron

Madame le maire fait savoir que lors de sa dernière séance du Conseil communautaire, il a été précisé que la Communauté de communes disposerait de plein droit, par application de la Loi NOTRe, de la compétence économique « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaires ou aéroportuaires » sur tout le territoire communautaire, à compter du 1er Janvier 2017.

Cependant, compte tenu de la nécessité d'engager une étude complète préalable définissant les implications de ce transfert de compétence pour la mise en place d'une organisation pérenne, il est nécessaire d'assurer sur cette période transitoire la continuité du service public.

Aussi il a été convenu par le Conseil communautaire d'élaborer des conventions de gestion avec les communes visant à préciser les conditions dans lesquelles elles assureront, à titre transitoire, la gestion des compétences Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaires ou aéroportuaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent que Madame le maire signe cette convention. (pour info nous n'avons pas de zone économique appartenant à la CCPL de Loiron)

Compte rendu diverses réunions

PLUi : Madame le maire donnent la synthèse des réunions ; un registre de concertation est disponible au secrétariat de la mairie pour annoter toutes observations sur les plans affichés à la mairie correspondant à ce que l'on a décidé ensemble à la dernière réunion, les parties de l'agglomération à urbaniser ou non d'ici à 15 ans.

Aux référents zone humide : Réunion de présentation de la démarche recensement des « zones humides », le vendredi 27 janvier à 14h00 à la maison de pays à Loiron-Ruillé.

A tous les habitants, forum citoyen à Loiron le lundi 30 janvier en soirée.

Projet de territoire : Madame le maire informe les conseillers qu'un questionnaire est arrivé par mail à tous les conseillers afin que tous les élus donnent leur avis sur les compétences et aussi les évolutions intéressantes que pourraient exercer la communauté de communes de Loiron et une réunion publique est programmée le Mardi 28 février à 18 h 30 à Loiron.

Contrat ruralité : Madame le maire explique que celui-ci sera élaboré en mars 2017 et suivi d'actions sur la base des projets communautaires et communaux qui correspondent aux 6 axes stratégiques que composent ce type de contrat déclinés ci-dessous ;

• Accessibilité aux services et aux soins

• Développement de l'attractivité (économie, numérique, tourisme, ...)

• Redynamisation des bourgs-centres, renforcement centralités et soutien au commerce de proximité

• Mobilités

• Transition écologique

• Cohésion sociale

- Chaque commune liste les projets susceptibles d'intégrer ce contrat (janvier 2017) :

* Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'inscrire la commune au titre du centre bourg avec les travaux, et le soutien aux commerces (Madame le maire propose d'aller voir Greg avec les adjoints pour proposer un multi services et ou autres (journaux, gaz, tabac, livraisons, dépannage, alimentation...)

Divers

- Chantier argent de poche : Une fiche « action » doit être complétée afin que les jeunes puissent s'inscrire avant la mi février. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident des activités en lien avec la jeunesse (le chantier sera défini plus précisément en fonction des inscriptions. La première semaine des vacances de juillet est retenue, du 03 au 07, avec des horaires de l'après midi, 13 h 30 à 16 h 30. Des affiches seront mises dans le bourg pour prévenir les jeunes de s'inscrire avant mi février.

- Jean-Luc ROCHER évoque le bassin de l'Oudon ; Alain DESERT le centre ouest Mayennais, Sylvie GEGU sa rencontre avec les gendarmes et Anthony ROULLIER le repas de février.

- Après discussion concernant la sécurité des joggers, piétons, sur la départementale entre Beaulieu et Méral les membres du conseil municipal chargent Madame le maire d'envoyer un courrier commun avec Méral au conseil départemental afin de les avertir que cette départementale entre Beaulieu et Méral n'est pas sécurisée pour les joggers et piétons.

Pour info

- Comptage nocturne des animaux du 30 janvier au 4 février 2017.

Prochaine réunion de conseil municipal fixée au mardi 14 février 2017 à 19 h en présence du cabinet Veugeois pour la programmation de la deuxième tranche qui pourrait démarrer fin d'année

Puis le mardi 14 mars, 11 avril et 9 mai 2017